

AVANT-PROPOS

François Frenette

Volume 105, numéro 2, septembre 2003

10^E ANNIVERSAIRE DU *CODE CIVIL DU QUÉBEC*

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1045915ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1045915ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Yvon Blais

ISSN

0035-2632 (imprimé)

2369-6184 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Frenette, F. (2003). AVANT-PROPOS. *Revue du notariat*, 105(2), 153–154.
<https://doi.org/10.7202/1045915ar>

AVANT-PROPOS

La réforme du Code civil a été accomplie au prix d'un investissement considérable en temps, en énergie et en ressources tant humaines que matérielles. Aucun investissement de cette ampleur n'est cependant consenti sans que la question de son efficacité ne soit un jour soulevée. Évaluer honnêtement l'efficacité d'une entreprise conçue pour durer et perdurer exige cependant du recul. Dans une société en constante évolution comme la nôtre, ce recul nécessaire apparaît on ne peut plus satisfaisant à l'approche du 10^e anniversaire de la mise en vigueur du *Code civil du Québec*. Profitant de cette occasion tout en sachant que l'adoption du Code avait eu lieu en décembre 1991, la Direction de la Revue a sollicité et obtenu la collaboration d'une quinzaine de juristes de renom pour qu'ils soupèsent les effets de la réforme dans les domaines de leur spécialité respective. Dépassant le rôle de simple chroniqueur, ils avaient à découvrir si cette réforme avait atteint son but, si elle avait ou non porté fruit à hauteur des besoins, d'une part, des citoyens pour qui, en définitive, l'opération avait été entreprise et, d'autre part, des membres de la communauté juridique appelés à en faciliter le bon usage par ces citoyens. L'idée d'un constat par secteur d'activité juridique a semblé plus utile que la recherche d'une appréciation globale et générale, voire d'une évaluation à la lumière de grands thèmes. Elle permet à chaque lecteur de la Revue d'avoir une idée juste de l'état du droit positif suivant ses propres intérêts. La somme totale des textes de ce numéro spécial fournit par ailleurs l'information nécessaire pour que tout un chacun décide par lui-même si le bilan de la réforme est positif ou négatif dans son ensemble. Pour ce faire, il faudra certainement prendre en compte la distinction entre inadéquation et irritant. Le premier terme sous-entend un échec alors que le second renvoie à un succès mitigé par la faiblesse de toute entreprise humaine.

Le choix des auteurs, tous notaires de profession à l'exception d'un seul, et dont le talent n'est pas moindre pour autant, colore automatiquement l'appréciation faite du vécu de la réforme depuis

10 ans. La perspective notariale est ainsi tissée dans la fibre de chacun des textes pour que ceux et celles pour qui la Revue est d'abord publiée puissent avoir non seulement l'heure juste mais pour qu'ils puissent aussi, par les opinions données, en tirer le meilleur parti dans le quotidien de leur pratique habituelle.

Notre reconnaissance à l'égard de ceux et celles qui ont collaboré à ce numéro spécial de la Revue est incommensurable. Leurs écrits, rédigés avec patience, minutie et perspicacité, ne cesseront d'instruire, d'éclairer.

François Frenette, directeur